

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### X FUND - Parts S FPS géré par Tygrow

**Nom de l'initiateur :** Tygrow

**Code Isin :** FR001400XT79

**Site internet :** [www.tygrow.com](http://www.tygrow.com)

**Contact :** Appelez le +33 (0)1 83 62 80 19 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des Marchés Financiers, France (AMF) est chargée du contrôle de Tygrow en ce qui concerne ce document d'informations clés. Tygrow est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-20226.

**Date de production du document d'informations clés :** 03/06/2025

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** X FUND est un fonds d'investissement professionnel spécialisé constitué sous la forme d'un fonds commun de placement au sens des articles L. 214-154 et suivants du Code monétaire et financier. Le Fonds ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et ses règles de fonctionnement sont fixées par le Prospectus. Le Fonds a reçu l'autorisation d'utiliser la dénomination « ELTIF ».

**Durée :** Le Fonds a une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter du Premier Jour de Souscription, sauf dissolution anticipée telle que prévue à l'article 11 du Règlement.

**Objectifs :** Le Fonds est un fonds de fonds dédié à la réalisation d'investissements dans des fonds d'investissement alternatifs (les « Fonds du Portefeuille »).

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette des frais applicables au Fonds supérieure à sept pour cent (7%) de l'Actif Net du Fonds par an (diminué des souscriptions et augmenté des rachats et des distributions). Il est précisé que cet objectif constitue une cible pour le Fonds et n'engage ni le Fonds ni la Société de Gestion.

La stratégie d'investissement du Fonds reposera sur les poches suivantes :

- La « Poche Capital Investissement », représentant 5% à 50% de l'actif du Fonds et dédiée à la réalisation d'investissement dans les parts ou actions d'un ou plusieurs Fonds du Portefeuille investissant dans des actions, parts ou autres valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement au capital de sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un Marché Réglementé. Au sein de la Poche Capital Investissement, le Fonds pourra investir dans les Fonds du Portefeuille de cette poche soit en primaire soit lors d'une ou plusieurs opérations secondaires.
- Le Fonds vise à maintenir une Poche Capital Investissement représentant 20% à 40% de l'actif du Fonds, ce montant est une cible et n'engage ni le Fonds ni la Société de Gestion ;
- La « Poche Dette Privée », représentant 5% à 50% de l'actif du Fonds et dédiée à la réalisation d'investissement dans les parts ou actions d'un ou plusieurs Fonds du Portefeuille investissant dans des titres de créances émis par des sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un Marché Réglementé.
- Le Fonds vise à maintenir une Poche Dette Privée représentant 20% à 40% de l'actif du Fonds, ce montant est une cible et n'engage ni le Fonds ni la Société de Gestion ;
- La « Poche Actions Cotées », représentant 5% à 45% de l'actif du Fonds et regroupant les parts ou actions des Fonds du Portefeuille constitués sous forme d'OPCVM investissant dans des actions émises par des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un Marché Réglementé, établies principalement aux États-Unis, et minoritairement au sein de l'Union européenne ou de pays émergents (i) n'ayant pas été identifiés comme pays tiers à haut risque au sens de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil et (ii) n'étant pas mentionnés dans la liste révisée de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.
- Le Fonds vise à maintenir une Poche Actions Cotées représentant 15% à 25% de l'actif du Fonds, ce montant est une cible et n'engage ni le Fonds ni la Société de Gestion ;
- La « Poche Alternatifs Liquides », représentant 5% à 15% de l'actif du Fonds et regroupant les parts ou actions des Fonds du Portefeuille constitués sous forme d'OPCVM investissant dans des instruments financiers dérivés ;
- La « Poche Obligations Cotées », représentant 5% à 45% de l'actif du Fonds et regroupant les parts ou actions des Fonds du Portefeuille constitués sous forme d'OPCVM investissant dans des titres de créances émis par des États ou des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un Marché Réglementé.
- Le Fonds vise à maintenir une Poche Obligations Cotées représentant 5% à 10% de l'actif du Fonds, ce montant est une cible et n'engage ni le Fonds ni la Société de Gestion ;
- La « Poche Liquidités » : le Fonds maintiendra une poche de liquidités représentant à tout moment 5% à 15% de l'actif du Fonds, pouvant être investie dans des fonds monétaires ou autres instruments négociables à court terme. Dans le cas où la poche de liquidité descend en dessous de 5% de l'actif du Fonds, la Société de Gestion aura douze (12) mois pour reconstituer ladite poche de liquidité.

Le Fonds vise à maintenir une Poche Liquidités représentant 5% à 10% de l'actif du Fonds, ce montant est une cible et n'engage ni le Fonds ni la Société de Gestion.

En tout état de cause, les actifs visés à l'article 50, paragraphe 1, de la directive 2009/65/CE représenteront à tout moment au moins 20% de l'actif du Fonds.

Les Fonds du Portefeuille seront établis et gérés par un gérant établi au sein d'un des États Membres de l'Union européenne.

Il est en outre précisé que la somme des montants effectivement investis ainsi que des engagements du Fonds dans les Fonds du Portefeuille ne pourra, à tout moment, excéder cent trente pour cent (130%) de la Valeur Liquidative.

**Investisseurs de détail visés :** La souscription des Parts S du Fonds est ouverte pendant une période de six (6) mois courant à compter du 1er mars 2025 aux Personnes qui sont des Investisseurs Éligibles, tels que définis à l'Article 5 du Prospectus et qui ne sont pas des U.S. Persons (sauf accord contraire de la Société de Gestion) et dont le montant minimum de souscription initiale est supérieur ou égal à vingt mille ( 20.000 ) Euros entrant dans le Fonds grâce à des intermédiaires financiers. A l'expiration de cette période de six (6) mois, la Société de Gestion pourra, avec l'accord préalable de la Société de Conseil, proroger la Période de Souscription d'une (1) à deux (2) périodes additionnelles de trois (3) mois.

**Possibilités de rachat :** Les rachats des parts du Fonds sont autorisés tous les trimestres, après une période de blocage de trois ans à compter de la création du Fonds. Les demandes de rachat doivent être soumises au plus tard le cinquième jour ouvré précédent la Date d'Établissement de la Valeur Liquidative trimestrielle (soit le 30 mars, 30 juin, 30 septembre ou 30 décembre). Les conditions sont précisées dans l'article 6.3 du prospectus.

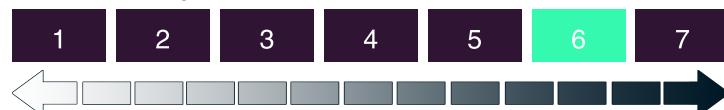
**Affectation des revenus :** Capitalisation.

**Dépositaire :** ODDO BHF SCA

Pour obtenir le Prospectus, le Règlement, le reporting réglementaire et toute autre information sur le Fonds, vous pouvez contacter Tygrow, par téléphone : +33 (0)1 83 62 80 19, email : investor-relations@tygrow.com

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années.



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

La liste détaillée des principaux risques figure à l'article 17 du Prospectus du fonds.

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

### Période de détention recommandée : 5 ans

### Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
		(Période de détention recommandée)	
Minimum	Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	7 740 € -22.60%	6 020 € -9.65%
Défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	9 010 € -9.90%	10 310 € 0.61%
Intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	10 110 € 1.10%	13 980 € 6.93%
Favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	12 020 € 20.20%	15 870 € 9.68%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et septembre 2024, intermédiaire entre juillet 2019 et juillet 2024 et favorable entre décembre 2016 et décembre 2021.

## Que se passe-t-il si Tygrow n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	(Période de détention recommandée)
--	------------------------------	-------------------------------	------------------------------------

Coûts totaux	704 €	2 387 €	
Incidence des coûts annuels (*)	7.04%	3.43% chaque année	

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10.36% avant déduction des coûts et de 6.93% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

## Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
---	------------------------------

Coûts d'entrée	5.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR

Coûts récurrents prélevés chaque année
--

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.13% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	202 EUR
Coûts de transaction	0.02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2 EUR

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions
--

Commissions liées aux résultats et commission d'intéréssement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR
---	--	-------

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de cinq (5) ans, sauf cas de dissolution anticipée visés dans le Prospectus. Le Produit ne convient qu'à un investissement à long terme pour des personnes disposant de moyens financiers adéquats n'ayant pas besoin à court terme des liquidités de leur investissement.

Les rachats des parts du Fonds ne sont autorisés qu'après une période de blocage de trois ans suivant la création du Fonds. Passé ce délai, les rachats sont exécutés trimestriellement aux dates de centralisation des rachats (30 mars, 30 juin, 30 septembre, 30 décembre), sous réserve de certaines restrictions.

Les demandes doivent être soumises au plus tard le cinquième jour (5<sup>ème</sup>) ouvré avant douze (12) heures (heure de Paris) précédant la date d'établissement de la valeur liquidative trimestrielle, et être accompagnées d'un formulaire de rachat signé précisant le montant ou la totalité des parts à racheter.

Restrictions et suspensions : Si les rachats demandés sur un trimestre dépassent 5% du nombre total de parts du Fonds, ils peuvent être partiellement exécutés et reportés sur la prochaine centralisation. Si la cession des actifs est nécessaire, le délai de règlement peut être prolongé jusqu'à un an maximum. Pour plus amples informations, veuillez-vous référer à l'Article 6.3 du prospectus.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de Tygrow (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de Tygrow : veuillez contacter la Société Tygrow, par courriel [contact@tygrow.com](mailto:contact@tygrow.com) ou par téléphone au numéro suivant : +33 (0)1 83 62 80 19
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

## Autres informations pertinentes

Les informations relatives au Prospectus, au Règlement, au reporting réglementaire, aux documents d'information périodique, relatives à la valeur liquidative ainsi que toutes autres informations pratiques sont adressés sur simple demande par téléphone : +33 (0)1 83 62 80 19, ou par email : [investor-relations@tygrow.com](mailto:investor-relations@tygrow.com)

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Vous avez la possibilité de faire appel au service de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers,

17 Place de la Bourse - 75082 - Paris Cedex 02